

04/10

CONSEIL DE L'INSTITUT
PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU 28 AVRIL 2020

Présents :

Côme AGOSTINI, Richard BALME, Anne BISAGNI-FAURE, Olivier DUHAMEL, Catherine BLANC, Simon CORDONNIER, Alain CHATRIOT, Julie de LA SABLÈRE, Pascale EISENBERGER, Yannig GOURMELON, Theo GUERET, François HEILBRONN, Samuel KHALIFA, Lucie KRAEPIEL, Emmanuel LAZEGA, Gaëlle LARRIEU, Jeanne LAZARUS, Vincent MORANDI, Marie-Christine LEPETIT, Arthur MOINET, Elvire POMEAU, Karoline POSTEL-VINAY, Marie RASSAT, Marion STERN, Sebastian URIOSTE GUGLIELMONE.

Absents ou excusés

Ulysse BICAL, Jean-François HUCHET, Marc LAZAR, Marie-Christine LEMARDELEY, Arnaud ROBINET, François-Joseph RUGGIU, Naouri SAOUABI.

Assistaient à la séance :

| | |
|---------------------------|--|
| Nelly ANTOINE | Représentante du Recteur |
| Paulien BENSOUSSAN | Directrice du pilotage |
| Francesca CABIDDU | Directrice de l'accueil et de l'accompagnement |
| Gabriela REHOROVA CROUZET | Directrice des admissions |
| Myriam DUBOIS-MONKACHI | Directrice adjointe de la formation |
| Bénédicte DURAND | Directrice de la formation |
| Delphine GROUES | Directrice de l'institut des compétences |
| Michel GARDETTE | Directeur délégué |
| Ismahane GASMI | Chargée de mission |
| Arnaud JULLIAN | Secrétaire général de l'Institut d'études politiques |
| Frédéric MION | Directeur de l'Institut d'études politiques de Paris |
| Sébastien THUBERT | Directeur de la vie de campus et de l'engagement |

*

* *

| | | |
|------|--|----|
| I. | Point d'information sur l'adaptation des procédures d'admissions | 2 |
| II. | Point d'information sur la fin du semestre | 7 |
| III. | Point d'information sur l'aide sociale et la santé | 11 |
| IV. | Point d'information sur la rentrée 2020-2021 | 12 |
| V. | Échange d'informations sur des questions diverses | 18 |

**CONSEIL DE L'INSTITUT
PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU 28 AVRIL 2020**

La séance est ouverte à 9 h 01 par Jeanne LAZARUS.

Jeanne LAZARUS

Bonjour à toutes et à tous, avant de commencer l'ordre du jour, je voudrais revenir sur une violation grave du règlement intérieur, qui s'est produite entre notre séance précédente et la séance d'aujourd'hui. L'un des syndicats étudiants représentés dans ce Conseil a publié en ligne des échanges de la dernière séance, sur la délégation de pouvoir au Directeur de l'Institut, en prenant d'ailleurs le soin de le traduire en anglais. La retranscription de ces échanges prouve que les membres de ce syndicat ont enregistré la séance. Je tiens donc à rappeler solennellement que l'enregistrement des débats n'est pas autorisé aux membres du Conseil, que les procès-verbaux ne peuvent être publiés que par l'institution, et après avoir été adoptés par le Conseil, laissant ainsi la possibilité aux élus de relire et d'abonder leurs propos. Nous publions des comptes rendus détaillés, preuve de la volonté de ne rien dissimuler. Il n'est pas admissible que certains élus s'arrogent le droit d'enregistrer ou de publier des comptes rendus à l'insu des autres élus.

Comme vous le savez, je suis très attachée à la liberté de parole dans notre assemblée, y compris lorsque les désaccords sont marqués comme ils l'ont été lors de la dernière séance, et cela implique le respect des élus et le respect des règles du fonctionnement du Conseil. C'est pourquoi je vous demande tout à fait solennellement de ne pas enregistrer. Je sais que c'est tout à fait possible de le faire, encore plus avec cet outil électronique, mais cela viole absolument toutes les règles de fonctionnement entre nous. Je vous remercie donc, à l'avenir, de ne plus avoir ce genre de pratique.

Gaëlle LARRIEU

Oui, pas pour revenir sur ce point-là mais pour revenir sur un autre point de violation de notre règlement, qui me semble un peu problématique aussi. La dernière fois, je n'étais pas sûre que ce fût bien dans le règlement, mais j'ai pu vérifier à la suite du dernier Conseil : la possibilité de voter à bulletin secret. Or le vote n'avait pas pu être fait à bulletin secret lors de ce dernier Conseil. Cela me semble problématique, et si à l'avenir nous devons continuer les Conseils à distance, il faut qu'il y ait une possibilité de vote à bulletin secret et à distance, ou alors il faut modifier notre règlement intérieur. Il me semble que c'est une violation plus grave, étant donné ses conséquences.

Jeanne LAZARUS

Alors, sur le vote à bulletin secret, nous allons effectivement réfléchir à une manière de pouvoir le faire, si nous devons continuer les conseils à distance. Mais si le sujet a été évoqué lors de la dernière séance, la demande n'a pas été constituée, donc il était possible de voter comme nous l'avons fait.

**I. POINT D'INFORMATION SUR L'ADAPTATION DES PROCEDURES
D'ADMISSION**

Frédéric MION

Si vous m'y autorisez, Mme la Présidente, je prends d'abord la parole une minute, pour saluer l'ensemble des membres de ce Conseil, l'ensemble des collègues que Sciences Po qui se sont rendus disponibles pour cette séance à distance, qui manifeste, compte tenu l'affluence que j'observe, la mobilisation très forte de chacun et chacune d'entre nous. Je vous remercie de vous rendre ainsi disponibles, dans un quotidien qui pour beaucoup d'entre nous est compliqué, en ces temps de confinement. J'espère que chacune et chacun se porte aussi bien que possible. Je sais que quelques-uns d'entre nous ont été frappés par la maladie, à ceux-là je veux dire la solidarité de l'ensemble d'entre nous, et aussi mes vœux de prompt et total rétablissement.

Un mot sur le sujet des admissions, question évidemment extrêmement sensible pour l'ensemble d'entre nous et question qui porte sur la procédure 2020, et qui naturellement ne préjuge en rien des échanges que nous devons avoir sur la procédure à venir, celle qui est issue de la réforme votée par nos conseils l'année dernière. Cette procédure 2020 est donc une procédure unique en son genre, qui se produit dans des circonstances extrêmement particulières, et qui n'aura pas vocation à créer de précédent. Pour cette procédure 2020, je dois témoigner une gratitude toute particulière, et même une admiration, pour le travail qui a été accompli par notre Direction des admissions et sa responsable, Gabriela REHOROVA CROUZET. Il a fallu mener d'abord un travail très fin d'instruction, pour essayer de voir comment notre procédure pouvait s'accorder avec les contraintes issues de la crise sanitaire. C'est à l'issue de ce travail extrêmement approfondi d'instruction que nous avons – je dois dire, sans joie – retenu le dispositif qui va vous être présenté dans quelques instants et notamment la décision qui a trait à la procédure dite « nationale par examen », qui nous a conduits à déclarer admissibles, voilà quelques jours, quelques 1 500 candidats au moins.

Pour cette procédure nous avons constaté qu'il est strictement impossible, par manque de temps, pour des raisons de nombre et de contraintes logistiques, et pour des raisons qui tendent à assurer le maximum d'égalité entre les candidats, de maintenir l'épreuve de l'entretien oral, à laquelle nous sommes toutefois extrêmement attachés puisqu'elle constituera, à l'avenir, l'un des piliers de notre admission. C'est donc à contrecœur que nous avons dû renoncer aux entretiens oraux, pour cette catégorie-là de nos candidats et de nos admissibles.

Nous avons pu, et j'en suis très heureux, sur une demande émanant d'ailleurs des lycées conventionnés, maintenir les entretiens oraux pour les candidats issus des Conventions Éducation Prioritaire. En l'occurrence, nous bénéficions de l'appui, et les candidats bénéficient de l'encadrement, des lycées qui les préparent, et ces candidats sont en bien moindre que ceux de la procédure nationale par examen.

Tel est donc le contexte dans lequel s'est inscrite cette décision, que vont désormais vous présenter Bénédicte Durand et Gabriela Rehorova-Crouzet.

Gabriela REHOROVA-CROUZET

Bonjour à tous, en effet, face aux contraintes générées par l'épidémie de Covid-19, Sciences Po a été amené à modifier le calendrier et les modalités de certaines d'épreuves d'admission pour la rentrée de septembre 2020, et nous souhaitons échanger avec vous sur ces aménagements qui ont dû être opérés.

Concernant les candidatures en Master, sur lesquelles, chronologiquement, nous sommes intervenus en premier, comme vous avez pu en prendre connaissance dans le communiqué de presse que nous vous avons envoyé en vue de ce Conseil, une épreuve d'admission sur trois procédures au total en Master, a dû être adaptée, celle de la procédure française. L'admissibilité sur cette procédure a été légèrement retardée, puisqu'elle est intervenue en tout début du confinement, et donc il a fallu se réorganiser à distance pour pouvoir tenir l'admissibilité. Néanmoins elle a été maintenue dans son format tout à fait réglementaire, et les résultats ont été communiqués aux candidats le 8 avril 2020.

Pour les candidats admissibles à toutes les écoles, à l'exception de l'école de journalisme, l'épreuve d'entretien a été transformée en une nouvelle analyse approfondie du dossier de candidature. Les critères retenus pour cette analyse du dossier de candidature ne sont pas les mêmes que ceux appliqués à l'analyse opérée lors de la phase d'admissibilité, car l'examineur, qui fait partie des équipes pédagogiques du programme demandé par le candidat, sera en effet particulièrement attentif à l'adéquation du profil au programme auquel il a postulé. Alors que les examinateurs de l'admissibilité regardaient en particulier si le parcours et le niveau académique du candidat correspondaient aux exigences de Sciences Po.

Pour les candidats admissibles à l'École de Journalisme, l'entretien d'admission a été retenu, en vertu des modalités de recrutement appliquées par la Conférence des écoles de journalisme, dont l'École de Journalisme de Sciences Po fait partie. Ces entretiens ont démarré la semaine dernière, le 23 avril, et sont réalisés à distance par Zoom. Les résultats d'admission pour l'ensemble de la procédure française en Master seront communiqués aux candidats fin mai.

Pour les autres procédures d'admission en Master, on en thèses, je pense en particulier à la procédure internationale, les doubles diplômes en Master, les programmes en un an ou les programmes de thèses, les procédures sont restées inchangées. L'admissibilité et l'admission ont pu être maintenues dans leurs formats réglementaires, et les calendriers initiaux ont pu également être respectés.

Soulignons seulement que les candidatures sur la procédure internationale et sur les programmes en un an marquent une augmentation du nombre de candidatures, malgré le contexte du Covid-19, ce qui nous fait évidemment très plaisir.

Pour ce qui est des candidatures au collège universitaire de Sciences Po, les épreuves d'admission ont dû être adaptées dans l'ensemble des procédures d'admission. Concernant la procédure nationale par examen, l'admissibilité a également dû être reportée de quinze jours, puisque, elle aussi, était planifiée en début du confinement, et malheureusement à ce stade-là nous étions encore en plein traitement des copies d'examen, qui n'étaient pas toutes de retour de la part de leurs correcteurs, dans les locaux de Sciences Po. Là aussi, il nous a fallu nous réorganiser à distance, donc l'admissibilité a dû être reportée de quinze jours. Elle a également été maintenue dans son format réglementaire, et les résultats ont été communiqués aux candidats le 20 avril. Pour les candidats déclarés admissibles, l'entretien d'admission a été remplacé par une seconde étude détaillée et holistique du dossier de candidature. Cette évaluation aura pour objectif de vérifier ce qui est habituellement vérifié à l'oral, et reposera ainsi notamment sur une analyse de la cohérence du profil du candidat avec le projet pédagogique de Sciences Po, ainsi que sur l'étude de son niveau académique et de son évolution. Les résultats d'admission seront communiqués fin juin, dans les calendriers initialement prévus, dans ParcoursSup.

Pour ce qui est des candidats issus des lycées partenaires, relevant des Conventions d'Éducation Prioritaire, la phase d'admissibilité, déléguée aux lycées partenaires, s'est achevée le 15 avril 2020. L'épreuve d'entretien en présentiel est remplacée par un échange oral à distance en visioconférence et aura lieu courant juin devant deux examinateurs. Les entretiens à distance auront lieu du 2 juin au 12 juin. L'épreuve pourra se tenir soit depuis le domicile du candidat, soit depuis le lycée partenaire auquel il est rattaché. D'une durée d'environ vingt minutes, cet échange aura pour objet d'évaluer la maîtrise de l'expression orale, la motivation du candidat, son ouverture d'esprit et son goût pour l'innovation, sa curiosité intellectuelle, sa capacité à mobiliser et à mettre en relation des connaissances pertinentes, sa disposition à être en prise sur les enjeux contemporains, son esprit critique, ainsi que son aptitude à développer une réflexion personnelle. Le commentaire d'un document d'accès rapide, qui fait habituellement partie de cet oral, a dû en revanche être supprimé. L'oral a été maintenu sur cette procédure, car aucune autre modalité n'apparaissait envisageable. En effet, comme vous le savez, l'organisation des épreuves d'admissibilité, tout comme les décisions d'admissibilité des candidats de la procédure CEP, sont entièrement confiés à nos lycées partenaires. Ainsi, contrairement à la procédure par examen, Sciences Po intervient seulement directement dans la phase finale de l'admission.

Enfin, concernant la procédure internationale au collège universitaire, les candidats à la procédure internationale ont pu soumettre leur dossier de candidature jusqu'au 19 avril à 23h59 (heure de Paris). Ici aussi nous observons une augmentation de 7 % des candidatures, alors que nous sommes dans un contexte sanitaire complexe et un confinement mondial. Malgré ce contexte, Sciences Po se réjouit de rester attractif pour les candidats internationaux. La phase d'admissibilité sur cette procédure internationale a été maintenue dans le format réglementaire, et les résultats d'admissibilité sont communiqués aux candidats au fil de l'eau, en fonction de la date de validation de leur dossier. Pour les candidats déclarés admissibles, l'épreuve d'entretien a été également maintenue sur cette procédure, mais elle a dû être adaptée et remplacée par un échange oral à distance. L'analyse d'un texte, qui fait habituellement partie de cet oral, a été supprimée. Ces entretiens se déroulent actuellement et jusqu'à début juin 2020, devant une commission de deux examinateurs.

Sur cette procédure, l'oral à distance a été également maintenu, car aucune autre modalité n'apparaissait envisageable. En effet, contrairement aux candidats de la procédure française, l'entretien est incontournable sur la procédure internationale, pour s'assurer des capacités linguistiques du candidat ainsi que de sa capacité d'adaptation à un cursus en France. Les derniers résultats d'admission seront communiqués aux candidats dans la première moitié du mois de juin.

L'ensemble des procédures d'admission de Sciences Po pour la rentrée 2020-2021 suivent ainsi leur cours, avec un respect total du haut niveau d'exigence de la sélection, et en dépit du contexte de l'épidémie, qui rend très complexes les conditions dans lesquelles opèrent les équipes qui interviennent dans les processus d'admission.

Il est cependant important de souligner que malgré ces difficultés, ce contexte inédit auquel nous faisons face en matière d'admission nous apporte des éléments très précieux pour nourrir la réflexion sur notre réforme des admissions 2021. Que ce soit sur le rôle des éléments devenus incontournables dans le

dossier de candidature, sur le rôle ou le contenu de l'oral, ou sur les conditions techniques à réunir absolument pour réussir ces transformations. Tout cela nourrit notre réflexion et l'écriture du cahier des charges sur la réforme 2021, que nous nous engageons à présenter à votre Conseil avant l'été 2020. Je vous remercie de votre attention.

Jeanne LAZARUS

Merci pour cette présentation, je vous rappelle aussi que, comme il avait été décidé lors de notre dernière séance, les bureaux des deux conseils avaient été déjà informés de ces décisions, et nous avons pu avoir une première discussion avec les bureaux. Voilà, j'ouvre la parole pour les questions et commentaires...

Côme AGOSTINI

Merci Madame la Présidente, bonjour à toutes et tous, je voudrais vous dire évidemment l'attachement qui est le nôtre, à NOVA, pour l'oral, la compréhension à l'égard de ce qui a dû être choisi pour la procédure en cours. Nous croyons beaucoup à cette complémentarité avec l'écrit, qui me semble constituer un système hybride, qui est le seul à même de pouvoir éviter les biais que l'une et l'autre de ces deux épreuves peuvent comporter. Je crois que si nous n'avons pas aujourd'hui d'oral, le fautif n'a pas de visage, c'est simplement le coronavirus. On aurait souhaité évidemment que Sciences Po puisse se distinguer, être le seul à proposer des admissions identiques à l'habitude, mais la raison et l'humilité nous obligent à considérer les usages autour de nous, le fait que tous les oraux ont été supprimés, que les autres IEP ne font plus de sélection comme prévu. Par conséquent, comme vous l'avez très justement rappelé, je crois qu'il faut se concentrer sur notre processus de sélection de l'an prochain, et j'espère d'ailleurs que le large consensus, finalement, qu'on a vu autour de l'oral, et les regrets qui ont émané, même de votre part, du fait qu'il ait été supprimé, j'espère que ce large consensus et ces regrets, au moment de voter la nouvelle procédure resteront.

Surtout, je me permettrai juste d'avoir un mot quant à l'accueil de nos futurs étudiants de première année, dont il faudra avoir à cœur qu'il se fasse avec beaucoup de bienveillance, en dépit des conditions particulières de leur admission, et de ce que nous pourrions penser d'elle. Voilà, je ne voudrais pas, parce que j'ai entendu beaucoup de commentaires ça et là, beaucoup de débats, je ne voudrais pas que cette promotion soit stigmatisée parce qu'elle n'a pas passé l'oral. Donc voilà, je voulais juste aussi faire cette petite alerte, mais la Direction, je dirais, nous-mêmes, nous les étudiants, évidemment, ce n'est pas les conditions dans lesquelles on aurait aimé accueillir cette nouvelle promotion, mais ils auront toute leur place et toute leur légitimité à Sciences Po, et il faudra les accueillir avec beaucoup de bienveillance.

Lucie KRAEPEL

J'ai une question, une vraie question, très innocente, concernant les réclamations qu'il pourrait y avoir concernant cette procédure. Je suppose que des gens peuvent avoir envisagé de passer un oral, et que l'oral soit leur moment de « briller », ... et donc voilà je voulais savoir si des réponses étaient prévues à des réactions d'étudiants, que ce soient des étudiants français ou internationaux, qui auraient leur oral maintenu mais pas dans les mêmes conditions, etc. Merci.

Bénédictine DURAND

Évidemment, comme chaque année, nous recevons des recours, peut-être un peu plus nombreux cette année, du fait du changement procédure, de mais évidemment tout le travail de préparation que nous avons mené pendant des semaines, durant lequel nous avons vraiment essayé de pousser le scénario du passage d'un oral pour tous, jusqu'à son maximum, nous l'avons fait en lien permanent, à la fois avec le cadre d'exception qui nous est posé par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, et par nos propres services juridiques, qui sont donc tout à fait prêts à soutenir ce nouveau cadre d'admission dû à la crise. Donc, en effet, de ce point-de-vue-là, nous sommes à l'aise, réglementairement et juridiquement.

Jeanne LAZARUS

Sur la question de M. AGOSTINI, concernant l'accueil des futurs étudiants ?

Bénédicte DURAND

Sur cette question-là, la réponse me paraît tellement évidente, tellement appartenant à la culture de notre établissement, qui a toujours su, dans son collectif, assumer des valeurs de bienveillance et de solidarité... si cette génération des bacheliers 2020, qui a sans doute été l'une des générations les plus touchées par une crise majeure, qui a fortement perturbé leur année, sans compter une réforme du baccalauréat qui a, là aussi, été assez déstabilisante, étaient mal accueillis à Sciences Po, je crois que ceux qui envisageraient ce type de démonstration ne s'honoreraient pas. En tout cas pour ce qui concerne notre équipe de scolarité et de réussite, bien évidemment nous serons particulièrement attachés à les accueillir de façon extrêmement efficace et bienveillante, dans un contexte qu'il faudra d'ailleurs définir, puisque ce contexte risque aussi d'être modifié au regard des pratiques actuelles de rentrée et de scolarité, mais nous aurons l'occasion d'en reparler.

Frédéric MION

Madame Durand vient de m'ôter les mots de la bouche. J'allais dire que compte tenu des conditions, pour l'heure très nébuleuses, du déconfinement, et de ce qu'elles vont signifier pour la rentrée prochaine, nous serons en effet particulièrement attentifs aux modalités d'accueil des nouveaux arrivants à Sciences Po, qu'il s'agisse des nouveaux arrivants en première année du Collège sur tous les campus et des nouveaux arrivants en Master. Et donc, nous avons entamé, avec notre directrice de la formation et l'ensemble des programmes de 1^{er}, 2^e et 3^e cycles, la réflexion sur les modalités spécifiques d'accueil à mettre en œuvre, dès avant la fin juin, lorsque les listes d'admis seront définitivement connues et publiées.

Simon CORDONNIER

Bonjour, merci de me donner la parole. Je soutiens évidemment la nécessité qui a entraîné le changement des procédures d'admissions et je n'en vois pas d'autres qui étaient possibles, donc aucune difficulté là-dessus. Ma seule interrogation c'est sur la charge que cela fait peser sur les responsables pédagogiques. Si je comprends bien c'est vraiment sur eux que repose l'étude des dossiers dans le cadre de la procédure d'admission française. Je me demandais s'il n'y avait pas des solutions à envisager pour répartir un peu plus largement cette charge, notamment en faisant appel à des personnes qui connaîtraient les écoles, pour y avoir travaillé relativement récemment. Je pense qu'il y a un certain nombre de personnes dans ces situations à Sciences Po, qui, connaissant suffisamment bien les programmes, pourraient prendre en charge l'évaluation d'un certain nombre de dossiers. Est-ce qu'on ne pourrait pas envisager une répartition de la sorte ? J'ai moi-même été responsable pédagogique dans les années passées, à être toujours à Sciences Po. On s'inquiète vraiment beaucoup de la charge de travail que subit à l'heure actuelle la Direction de l'Information. Toutes les mesures qui pourraient permettre de les soulager, en partie de choses sur lesquelles ils ne sont pas les seuls à pouvoir agir, devraient être tentées.

Anne BISAGNI-FAURE

Pour ce qui concerne les candidats via la procédure CEP, si je fais une comparaison avec ce qui nous arrive dans le cadre de la continuité pédagogique et de quelques zones blanches, et tout en prenant en compte le fait que nous ne savons pas si des lycéens seront ou pas dans la possibilité d'y aller, comment avez-vous finalement pris en compte la disponibilité numérique de ces jeunes, s'ils sont à domicile ?

Gabriela REHOROVA CROUZET

Sur la question de Simon Cordonnier, je vois Simon que tu as parlé notamment de la procédure française en Master. Je suis d'accord, la crise engendre des charges de travail pour les équipes pédagogiques ou pour l'équipe de la Direction des admissions, qui ne sont pas négligeables. Pour la question de la charge de travail qui est occasionnée par l'évaluation des dossiers de candidature en Master, j'ai envie de dire, finalement, cela ne change pas tellement par rapport à l'habitude, parce que si nous n'avions pas eu ces dossiers d'évaluation, nous aurions eu les oraux, et ce sont des équipes pédagogiques et des équipes académiques qui font passer ces oraux, donc à peu près les mêmes personnes et à peu près à la même période. Sans doute une période un peu plus courte, parce que les oraux se font en présentiel alors que la période d'évaluation des dossiers de candidature va s'étaler un peu davantage.

Sur la question des CEP, ce que nous avons fait, avant de prendre la décision de maintenir les oraux, c'est que nous avons travaillé de façon extrêmement étroite avec chacun de nos lycées partenaires. Nous nous sommes assurés que des solutions pourront être trouvées pour des candidats en zone blanche. Je pense particulièrement à un cas de figure sur lequel nous sommes encore actuellement, en Guyane. On a notamment des questions sur la couverture réseau Internet, etc. Donc nous travaillons à la fois avec le lycée partenaire CEP et l'académie pour trouver des solutions. Nous travaillons vraiment de concert avec les lycées partenaires pour trouver une solution pour chacun. Néanmoins, nous sommes partis de la base que nous supposons qu'en juin, les lycées vont rouvrir. Si ce n'est pas le cas, nous allons retravailler avec les lycées pour envisager d'autres solutions.

Arthur MOINET

Sur la procédure de rentrée au collège universitaire, pour les gens qui ont été déclarés admissibles il y a quelques jours, d'habitude les oraux se font avec deux personnes par jury. Nous voulions savoir s'il y aurait cette double lecture du dossier, ou si ce serait effectué par une seule personne.

Gabriela REHOROVA CROUZET

Il est prévu d'avoir une seule lecture du dossier de candidature dans cette phase d'admission. Je suis d'accord avec vous, quand nous avons des oraux, nous avons deux personnes. Là, nous avons fait le choix d'un seul évaluateur, qui poserait donc ce regard ultime sur le dossier de candidature, et donc notamment l'adéquation du profil du candidat, la façon dont il exprime sa motivation dans sa lettre de motivation, dont il porte un regard sur son parcours. Et cette évaluation va entraîner une note au dossier de candidature qui va être examinée par le jury d'admission.

Jeanne LAZARUS

Merci beaucoup pour tous ces éléments extrêmement précis et aussi pour tout ce travail pour trouver des solutions dans cette situation qui oblige à repenser énormément de nos pratiques.

II. POINT D'INFORMATION SUR LA FIN DU SEMESTRE

Bénédicte DURAND

Courte introduction d'abord, pour saluer l'ensemble des équipes de Direction de la Formation, qui ont soutenu à la fois dans les écoles et dans la Direction centrale, un basculement d'urgence exceptionnel. En une semaine, notre établissement, notre communauté pédagogique, nos enseignants, ont su transformer l'ensemble de l'offre de formation, pour garder notre communauté étudiante au contact, garder la poursuite de l'apprentissage, et finalement aller vers une évaluation la plus large possible de l'ensemble des étudiants de Sciences Po en formation initiale. Je crois que nous pouvons, collectivement, être extrêmement fiers de ce semestre, qui n'est pas un semestre parfait, sans difficulté, sans problèmes parfois très personnels d'étudiants qui n'ont pas réussi à rester accrochés à ce train de la crise sanitaire tout à fait brutale que nous avons tous vécus. Je peux dire que le semestre se passe de façon satisfaisante. Nous allons pouvoir, d'ailleurs, l'informer, l'étayer, de manière plus précise, dans les semaines qui viennent, puisque l'Institut des Compétences et de l'Innovation, qui a été un opérateur extrêmement efficace de ce basculement à distance de notre offre de formation, est en train de réaliser une enquête, spécifique, à l'intention des étudiants et des enseignants, pour avoir un retour d'information le plus précis possible sur la manière dont les choses se sont passées.

Donc, nous saurons, dans quelques semaines, quel taux de présence nous avons pu garder dans ces cours nouveaux et largement pratiqués sur Zoom, nous allons pouvoir connaître la satisfaction des étudiants, nous allons pouvoir mesurer les taux de connexion et la manière dont la continuité pédagogique que nous avons souhaité installer, s'est concrètement déroulée. Ce sera évidemment, pour nous, très important de bénéficier de cette information. Et cela constituera évidemment un socle de travail et de réflexion très précieux, dans la perspective de la préparation du semestre prochain, qui lui aussi risque de connaître des conditions de réalisation tout à fait spécifiques.

Donc voilà, de bonnes nouvelles sur le front de la continuité pédagogique pour ce semestre de printemps. Nous allons vers l'évaluation et la validation du semestre, dans des formats renouvelés, parfois

innovants, et nous espérons pouvoir conduire l'ensemble de nos étudiants à la validation de leur année, et par ailleurs à la remise du diplôme pour les étudiants de dernière année. Il nous paraît important de ne pas prendre de retard sur la délivrance du diplôme des Dernière Année de notre école. C'est d'autant plus important que le marché de l'emploi, dans les mois qui viennent, risque d'être plus exigeant que les années précédentes. Pour nous c'est important de ne pas prendre de retard dans la diplomation de ces Dernière Année. Je précise à cette occasion que nous avons la possibilité de garder des étudiants qui auraient du mal à trouver un emploi dans le sein de l'institution, diplôme acquis, jusqu'à la fin de l'année civile 2020. C'est une souplesse de fonctionnement qui nous a été permise, et dont nous nous sommes saisis immédiatement. Donc les étudiants de dernière année savent qu'ils ont la possibilité de rester étudiants, évidemment sans droits supplémentaires, pour faire face à d'éventuelles difficultés d'insertion dans ce contexte de crise.

Delphine GROUES

Merci Bénédicte, je te rejoins parfaitement sur ce qui a été présenté, je ne voudrais pas être beaucoup plus longue. Juste un petit élément à ajouter, comme le disait Bénédicte Durand des enquêtes sont réalisées actuellement, et nous allons aussi vous solliciter pour un groupe de travail, pour tous ceux qui voudraient se joindre à nous, pour des échanges de visu et en direct sur ces sujets-là, notamment par rapport à l'enseignement à distance. Nous avons été extrêmement aidés lors de la préfiguration de l'Institut de l'Innovation et des Compétences par les dialogues avec les enseignants et avec les étudiants qui avaient été productifs pour sceller l'idée de l'Institut et les différents chemins et plans d'action que nous souhaitions entreprendre. Nous serions ravis de pouvoir répéter cette expérience-là dans les semaines qui viennent, par rapport à l'expérience du semestre qui vient de s'écouler.

Jeanne LAZARUS

Merci pour ces deux introductions, y a-t-il des questions ou des commentaires ? Merci aussi pour les documents que vous nous avez fournis et qui étaient joints au dossier d'aujourd'hui mais que vous nous avez surtout fournis en temps réel et qui ont été extrêmement utiles, en tout cas je parle du côté des enseignants, les conseils donnés dans le document étaient vraiment importants et nous ont permis de nous lancer, certes avec inquiétude, mais avec quelques idées sur la manière de s'y prendre.

Catherine BLANC

Je souhaite intervenir sur ces deux enquêtes, qui concernent à la fois les enseignants mais également les étudiants, qui peuvent être aussi acteurs des outils informatiques, et notamment Zoom, pour s'organiser leurs propres réunions et groupes de travail.

Ma question porte sur la suite, et éventuellement sur de nouveaux outils qui pourraient être disponibles pour l'ensemble des équipes, et notamment sur des outils encore plus collaboratifs, qui soient un peu plus, peut-être, innovants, que ne l'est Zoom. Parce que finalement, Zoom, c'est du Team ou du Skype, des outils déjà connus. Donc pour le semestre prochain et dans l'éventualité d'un confinement, ou en tout cas de mesures qui soient un mixte entre du présentiel et du distanciel, est-ce que vous avez pensé de nouveaux outils ou de nouveaux dispositifs ?

Olivier DUHAMEL

A-t-on une idée du pourcentage d'étudiants qui auraient eu des difficultés avec l'enseignement à distance ? Et du pourcentage d'enseignants pour qui ça a posé des problèmes lourds ? Ont-ils pu, dans l'ensemble, en général, être résolus ?

Yannig GOURMELON

Juste une intervention, à propos des cours, que je donne aussi sur Zoom. Il y a une certaine angoisse des étudiants, notamment en dernière année, sur les aspects stages. Je passe pas mal de temps à leur en parler, et à voir comment ils arrivent à se débrouiller. Je pense que c'est un peu une responsabilité qu'on peut avoir de manière commune, passer du temps un peu extrascolaire... Je pense que tout le monde le fait, mais si l'institution pouvait prendre la parole sur le sujet, pour rassurer, motiver, je pense que c'est très important pour eux, surtout en ce moment.

Delphine GROUES

Merci beaucoup. Pour répondre à la question de Catherine Blanc, nous sommes en train de travailler pour préparer la rentrée. Zoom a été une solution extrêmement utile et que nous garderons à l'avenir, mais une solution qui s'adaptait à la situation d'urgence qui était la nôtre, où des connexions en simultané étaient extrêmement importantes, parce que les cours n'avaient pas été conçus pour un autre type de pédagogie que celui d'une interaction de manière simultanée entre l'enseignant et les étudiants. Parmi les outils que nous sommes en train d'expérimenter, certains avaient déjà commencé à l'être avant la crise Covid, et maintenant il s'agit plutôt de prévoir l'avenir à plus long terme. Nous explorons par exemple les outils d'enregistrements vidéo de capsules que pourraient préparer les enseignants en amont, à la fois pour renforcer l'autonomie des enseignants et des équipes pédagogiques, et pour pallier le problème au cas où notre porte pourrait être encore fermée quelques temps, ce qui empêcherait les enseignants de se déplacer pour rejoindre notre studio. Pour les enregistrements depuis les campus de Sciences Po, nous avons trois dispositifs à Paris, un sur le campus de Reims, pour que les enseignants puissent s'enregistrer avec un fond d'écran adapté, comme le « Rapid MOOC ». Nous sommes en train de travailler sur les explications dans un guide, pour expliquer ces modalités-là, ainsi que sur un outil d'enregistrement audio type podcast, que nous pourrions donner à nos enseignants et à nos étudiants, comme des outils pour favoriser les échanges au sein de la communauté Sciences Po et au sein de chaque cours. Là nous sommes encore en cours d'instruction, nous aurons bientôt une décision finalisée. Nous essayons de choisir l'outil le plus simple d'utilisation.

Voilà pour les outils, et nous sommes en contact avec les écoles pour la préparation de cette rentrée, et pour vous envoyer les guides et les explications.

Pour répondre à la question du Président, l'enquête à destination des étudiants et des enseignants va pouvoir nous donner des éléments plus précis, en termes du nombre d'enseignants et d'étudiants qui ont eu des problèmes lourds, techniques, au moment de se connecter. Pour le moment, c'est plutôt approximatif, donc nous attendons l'enquête, mais ce que je peux ajouter, c'est que pour certains étudiants ou enseignants qui avaient eu des problèmes informatiques, notamment d'ordinateur, nous avons pu mettre en place un service de soutien avec la DSI. Si vous voulez une approximation, nous étions plutôt autour de 20 % au début de personnes qui nous faisaient remonter des problèmes, mais c'est un pourcentage qui s'est atténué par la suite. Mais nous reviendrons vers vous avec des données beaucoup plus solides.

Myriam DUBOIS-MONKACHI

Sur la question des stages, M. Gourmelon, sachez qu'une communication assez importante a été faite au début du mois d'avril, et des actions structurelles importantes, qui permettent aux étudiants diplômés de poursuivre leur stage après la diplomation. Cela peut être perçu comme une mesure insignifiante, mais le contexte antérieur était que, du fait d'une loi de 2014, un étudiant diplômé ne pouvait pas poursuivre un stage, ne pouvait pas bénéficier d'un accompagnement à l'insertion professionnelle aussi important. La communication a été faite en direction des étudiants en mettant en évidence à la fois ce caractère nouveau, réglementaire, mais aussi toutes les activités qui continuent d'être menées en ligne, notamment de multiples ateliers qui sont proposés aux étudiants (recrutement, négociation salariale, gestion du compte LinkedIn, etc.), et des forums des métiers sont aussi organisés à distance. Vraiment, je vous invite à envoyer vos étudiants vers le service Carrières, toutes les personnes de ce service sont en télétravail mais sont disponibles. Bien entendu ce stress lié aux stages est tout à fait compréhensible, mais sachez aussi que l'institution a adapté la validation de stage, c'est aussi un élément important. Compte tenu du contexte, il a été précisé que la durée du stage est désormais limitée à huit semaines. Les étudiants qui n'avaient pas pu réaliser leur stage, pour des raisons liées au contexte national et international, pourront, le cas échéant, faire valider une expérience professionnelle qui aurait été menée dans le cadre d'une césure, ou avoir un travail complémentaire pour ne pas être pénalisés dans la validation de diplômes. Donc, vraiment, énormément de choses mises en place en ce moment.

Peut-être que la communication est trop dense... On n'a pas parlé de ce sujet mais c'est vrai que la mise en place de la continuité pédagogique a créé une surdose de matériel pédagogique, d'information, et une volonté d'encadrer encore plus nos étudiants et de répondre à leurs demandes. On parlait tout à l'heure de bienveillance à Sciences Po, ce n'est pas un vain mot. Vu le contexte, cette bienveillance a été décuplée, alors peut-être que les étudiants sont passés à côté de cette information, en tout cas renvoyez-

les sur le site de Sciences Po, qui est mis à jour très régulièrement, et qui tient compte de cette information, « adaptative », comme on dit maintenant, qui est importante et qui peut, peut-être, rassurer les étudiants.

Je pense que le point qui suit dans l'ordre du jour vous donnera aussi des éléments importants, sur l'accompagnement beaucoup plus sanitaire, social et financier, qui a été mis en place pour permettre à nos étudiants d'avoir une scolarité la moins perturbée possible.

Gaëlle LARRIEU

Merci beaucoup pour toutes ces informations, également pour l'enquête et les groupes de travail, c'est vraiment primordial qu'on puisse avoir ces données-là, à l'issue du semestre, pour travailler sur le semestre prochain. Sur la question des groupes de travail, ce qui est vraiment très important, c'est qu'il puisse y avoir des enseignants de conférences de méthodes qui y soient présents, je ne sais pas encore comment ils vont être constitués. Jusqu'à présent, on n'a pas toujours été forcément beaucoup inclus dans les discussions, c'est assez différent des cours magistraux et des conférences de méthode, et les possibilités de les faire à distance sont également assez différentes. Donc nous pensons que c'est vraiment important que les enseignants des conférences de méthode puissent être présents dans ces groupes de travail, notamment parce qu'il y a beaucoup de questions sur l'interactivité, le travail de groupe, et à distance c'est quand même extrêmement compliqué. On pense qu'il faut vraiment qu'il y ait une attention à cela, varier le type d'enseignants qui sont présents, pour vraiment prendre en compte toutes les configurations des cours.

Si ce modèle va continuer pour le semestre prochain, nous pensons qu'il sera aussi important de veiller à ce qu'il y ait une coordination entre les différents enseignants qui ont les mêmes étudiants. Beaucoup d'enseignants trouvent cela compliqué, on ne sait pas forcément ce que les étudiants font avec d'autres enseignants, et donc on ne se rend pas compte de la charge de travail qu'ils ont, du temps qu'ils passent sur les écrans. Et donc on pense que s'il pouvait y avoir une coordination au niveau des enseignants qui ont les mêmes étudiants, ce serait plus facile pour les étudiants.

Lucie KRAEPIEL

Je vous remercie aussi pour toutes ces précisions et l'enquête est quand même une très bonne chose, je pense qu'elle permettra aussi de mettre en lumière les problèmes, notamment psychologiques, pour les étudiants qui sont isolés et qui ne peuvent pas travailler du fait de leurs conditions de confinement. Du coup, je voulais savoir ce qui était prévu pour accompagner les étudiantes et les étudiants, au sortir du confinement ? On sait, on le dit depuis plusieurs années maintenant, que le pôle Santé s'améliore peu à peu au niveau de l'accompagnement psychologique, mais ce n'est pas encore suffisant, les délais de rendez-vous sont toujours très longs...

Jeanne LAZARUS

Je vous propose que Mme Cabiddu vous réponde lors du point suivant.

Bénédicte DURAND

Ma réponse à Mme Larrieu va être extrêmement rapide, j'adhère absolument à sa suggestion de travailler à la préparation du semestre prochain, dans la plus grande diversité des mixtes pédagogiques qui sont aujourd'hui à l'œuvre dans chacune de nos écoles, pour pouvoir, en effet, bénéficier de l'expérience de tous les schémas pédagogiques, tels qu'ils existent dans notre institution, et qui vont se trouver sans doute assez secoués, par la durée de ce contrôle épidémiologique. Nous aurons certainement, en septembre prochain, une part de responsabilité dans la façon dont nous nous organiserons. Donc, effectivement, j'y suis plus que favorable, nous allons organiser ce dialogue pour que l'ensemble des enseignants de cette maison, puissent participer à cette préparation.

Et je rejoins votre suggestion, Madame la Présidente, que Mme Cabiddu puisse répondre à Mme Kraepiel, en sachant bien entendu que pour nous, l'accompagnement des étudiants, à la fois dans le semestre, pendant l'été, et dans la préparation du semestre prochain, est une question centrale dans notre stratégie d'accueil et d'accompagnement.

III. POINT D'INFORMATION SUR L'AIDE SOCIALE ET LA SANTE

Francesca CABIDDU

Bonjour à toutes et tous, je vous propose aujourd'hui de vous présenter un point d'étape des actions que nous avons entreprises pour accompagner les étudiants en matière de santé et d'aide sociale. Tout comme les autres directions de Sciences Po, la Direction de l'Accueil et de l'Accompagnement est fortement mobilisée, depuis le début de la crise, pour assurer la continuité de tous ses services.

Nous savons en effet que dans le contexte actuel, il est encore plus essentiel d'assurer un suivi auprès des étudiants, et notamment de ceux qui sont en situation d'isolement, et de répondre à toutes les questions. Ces questions peuvent être de différentes natures, elles sont d'ordre sanitaire ou administratif et financier. Je vais donc vous donner quelques détails sur chacun de ces axes de besoins, à commencer par le volet « santé ».

Soulignons d'abord que l'ensemble du dispositif d'accompagnement sanitaire a été maintenu – voire renforcé – pendant cette crise sanitaire. Depuis le début du confinement, les équipes du pôle Santé, à Paris ou en région, ont maintenu l'activité de consultation, simplement cette activité a lieu à distance, sous forme de téléconsultations. Tout au long de cette période, les équipes médicales sont particulièrement attentives à toutes les remontées du terrain, et prennent le relais pour les étudiants ayant besoin d'un soutien psychologique, notamment en raison du confinement. En effet, le confinement, et les mesures adoptées par le gouvernement pour limiter la propagation du virus, sont venus bousculer nos habitudes, ont sollicité notre capacité d'adaptation, et peuvent déclencher des situations d'inquiétude et de stress.

D'autres étudiants consultent pour des problèmes médicaux « classiques », certains nécessitent de maintenir les soins qui leur sont dispensés régulièrement, d'autres poursuivent les entretiens avec un psychologue ou un psychiatre. Comme je viens de l'indiquer, une attention particulière est assurée aux étudiants en situation d'isolement, mais aussi aux étudiants internationaux qui sont restés en France, ou encore aux étudiants en situation de handicap.

Nous avons aussi fait le choix de maintenir les ateliers bien-être, qui ont lieu via Zoom depuis le 23 mars. Nos enseignants enregistrent des capsules d'activités pour se ressourcer, qui sont mises en ligne sur le site consacré à la vie étudiante.

Le bilan, à date, est de 724 consultations qui ont été assurées depuis le 23 mars, tous campus confondus (409 consultations à Paris, 315 dans les autres campus). Près de 140 étudiants participent aux ateliers bien-être, à Paris et dans les campus.

Concernant l'accompagnement financier, social et administratif, je rappelle que Sciences Po dispose d'une politique sociale très complète, qui permet de prendre en charge une très grande diversité de situations. Les différents dispositifs d'aide sociale, d'ailleurs, ont été largement sollicités durant cette période de crise, et toutes les bourses de scolarité et les diverses aides financières sont bien évidemment versées selon les calendriers habituels.

Actuellement, et depuis environ deux mois, les équipes examinent toutes les demandes d'aide financière consécutives à la crise sanitaire, mais aussi toutes les demandes d'accompagnement administratif. Les entretiens d'aide sociale se sont multipliés et ils ont lieu pas téléphone, via Zoom ou Google Meet. À ce jour, 159 étudiants sont concernés par l'attribution d'une aide financière d'urgence, et le montant global des aides pour répondre à ces difficultés temporaires est estimé à près de 70 000 €. Les demandes sont très diverses, pour de nombreux étudiants, elles vont jusqu'à la prise en charge de certains frais engagés dans le cadre d'un retour d'expatriation précipité, je fais référence ici aux étudiants de troisième année qui étaient en séjour d'étude et de stage à l'international et aux étudiants de Master qui réalisaient un stage à l'international. À titre d'exemple, nous avons contribué à l'achat de billets d'avion en urgence. Certains étudiants ont été confrontés à d'autres frais liés aux retours précipités, comme rapatrier des affaires laissées dans les pays d'accueil, ou encore de courtes périodes de paiement de double loyer. Toutes ces situations ont été prises en charge par les services de l'aide sociale.

Les aides que nous attribuons actuellement visent également à soutenir les étudiants qui ont perdu ou qui ont dû suspendre leurs jobs étudiants ou leurs stages. C'est tout naturellement que ces demandes sont prises en considération, puisque la rémunération du job étudiant ou l'indemnité de stage permettrait de contribuer aux frais de vie ou au paiement des loyers.

Pour d'autres étudiants, mais en moindre mesure, les aides portent sur les besoins en informatique. Nous avons financé l'achat d'un ordinateur pour certains d'entre eux et nous avons aussi contribué à l'achat de clés 4G pour permettre un suivi plus aisé des cours sur Zoom.

Vous serez sûrement intéressé de connaître les profils des étudiants qui ont bénéficié d'une aide, 27% sont des étudiants de Master ou inscrits en doctorat. 73 % sont des étudiants du collège universitaire, et la grande majorité d'entre eux étaient en 3^e année à l'international. 62 % sont des étudiants français, et 38 % des internationaux.

Ce soutien financier peut prendre aussi d'autres formes. Nous avons par exemple souhaité répondre favorablement à la demande de plus de 120 familles, en accordant un report ou un étalement des échéances de paiement des droits de scolarité du mois d'avril. Cela représente plus de 220 000 €, qui ont été reportés selon un calendrier adapté aux besoins de chaque famille. Par ailleurs, l'accueil administratif examine actuellement des changements de situation consécutifs à la crise économique, et pouvant impacter les droits de scolarité. Cela concerne 29 familles, sur ce point précis je n'ai pas les éléments financiers parce que les études sont en cours.

Bien sûr, au-delà des demandes d'aide financière, nous sommes très attentifs à répondre à toutes les sollicitations, et sommes intervenus par différents biais pour aider les étudiants. Par exemple, nous avons aidé certains à négocier une suspension de charges ou de loyer, d'autres ont été accompagné afin d'obtenir un remboursement de leur billet d'avion auprès des compagnies aériennes ou encore afin de réaliser des démarches de remboursement de frais médicaux. 41 étudiants sont actuellement concernés par ces types de suivis, qui sont plus d'ordre administratif. Les équipes travaillent en lien étroit avec les assistantes sociales du CROUS, et orientent les étudiants vers elles quand cela est pertinent. Par exemple, dans certains cas, il y a la possibilité de réévaluer l'échelon de la bourse CROUS, dans d'autres l'aide d'urgence que le CROUS peut verser vient compléter celle déjà attribuée par Sciences Po. Je profite de cette courte présentation pour rappeler que, dans le contexte actuel, les aides d'urgence du CROUS sont attribuées à tous les étudiants en difficulté, quel que soit leur statut. Un étudiant peut solliciter les assistantes sociales du CROUS, qu'il soit ou non boursier, le critère de nationalité a aussi été levé et l'âge limite est désormais de 35 ans.

J'espère que ces quelques éléments permettent de mesurer les efforts que l'institution et ses équipes ont mis en œuvre depuis le début de la crise, que ce soit en matière d'accompagnement sanitaire ou social. Ce sont au total plus de 1 000 étudiants et leurs familles qui ont été accompagnés, en moins de deux mois.

Je vous remercie de votre attention et je suis à votre écoute pour vos questions.

Jeanne LAZARUS

Je vous remercie et je crois que l'ensemble des élus mesure les efforts que vous et votre équipe avez menés, vraiment un grand merci pour tout le travail que vous avez fait pour les étudiants. Des questions ? Demandes de précisions ? Non ? Tout est clair ? Alors, passons au point suivant.

IV. POINT D'INFORMATION SUR LA RENTREE 2020 – 2021

Bénédicte DURAND

À mon tour de remercier les équipes de la Direction de l'Accueil et de l'Accompagnement, et puis de votre attention à tous, de votre participation, parce que chacun des membres de ce Conseil est aussi un acteur très efficace de la crise, en assumant ses enseignements, en accompagnant les étudiants, en répondant aux questions, en nous signalant des difficultés particulières, dans un dialogue toujours vif et critique avec les associations étudiantes. C'est un grand collectif qui se met en place et c'est vraiment tout l'honneur de notre institution.

Effectivement, après la vague de l'urgence, en arrive une seconde, celle de préparer une rentrée, qui doit finalement être calée dans le mois et demie qui vient. Cela va donner lieu à un travail de consultation et de dialogue, comme je le disais tout à l'heure à Mme Larrieu.

Aujourd'hui je ne vais vous dire que quelques mots de principe, tels que nous les portons, en direction des communautés pédagogiques, des écoles et du collège universitaire. Le principe est double, d'abord préserver autant que possible la santé de nos étudiants, donc nous mettre en situation d'une adaptation

de notre cadre spatial, de nos campus, pour un accueil le plus respectueux de la santé de nos étudiants et de l'ensemble de la communauté pédagogique de Sciences Po. Le second principe, c'est la qualité pédagogique, que nous devons préserver coûte que coûte, parce qu'il en va évidemment de la vitalité de notre institution, à court terme mais aussi à plus long terme. Et le troisième principe, c'est finalement la communication, c'est-à-dire la clarté de notre projet, à l'intention de notre propre communauté, mais aussi à l'intention de nos candidats et de nos amis, et tout cela dans un contexte de mobilité réelle, à l'échelle locale, nationale et internationale.

Ces trois principes posés, sécurité sanitaire, qualité pédagogique et transparence de communication, nous les travaillons dans une logique d'hybridité pédagogique, c'est-à-dire qui préserve à la fois une ouverture de nos campus aux étudiants, et la possibilité pour eux de rencontrer des enseignants, d'avoir une activité pédagogique préservée, mais dans une dimension suffisamment restreinte pour que toutes les mesures de distanciation sociale nécessaires et de régulation des flux préservant cette distanciation sociale, soient un instrument de contrôle épidémiologique fort. Parallèlement à cela, évidemment, une offre de formation massivement proposée à distance, dans des formats plus variés, plus riches, que ce qu'on a pu proposer dans l'urgence avec cette plate-forme Zoom, qui s'est montrée très à la hauteur de nos attentes mais qui doit sans doute être enrichie d'autres supports pédagogiques.

C'est dans cet état d'esprit que nous ouvrons la réflexion, et évidemment nous allons travailler au raffinement de cette proposition très sommaire que je mets sur la table, avec nos groupes de travail, pendant les semaines à venir. Nous espérons être plus au clair à la fin du mois de mai, sur chacune des propositions du collègue et des écoles, pour aboutir à une adresse à nos candidats et à nos amis pour le début du mois de juin, quant aux propositions pédagogiques qui leur seront faites à la prochaine rentrée.

François HEILBRONN

J'ai une question, qui revient d'ailleurs à un mode de fonctionnement que nous avons il y a quelques années : au vu de l'évolution de l'épidémie, ne devrions-nous pas déjà envisager un report de la rentrée universitaire, en la décalant d'au moins trois semaines ou un mois ? Il y a quelques années, nous rentrions, fin septembre, avec des cours jusqu'à fin décembre, les examens avaient lieu début janvier et le deuxième semestre commençait, comme actuellement, fin janvier. C'était tout à fait gérable, on tenait les douze semaines entre fin septembre et fin décembre, et cela permettait d'avoir les examens en janvier, juste après les vacances, et les étudiants avaient le temps de travailler. On a changé le calendrier il y a quelques années pour coller à nos partenaires étrangers. Mais avec la crise actuelle, je crois que nos partenaires étrangers vont avoir les mêmes difficultés que nous pour reprendre les cours dès la fin août ou début septembre. Ma question : y a-t-il une réflexion en cours sur la possibilité de décaler, parce que je pense qu'il y aura des implications logistiques, à la fois pour tous les étudiants mais aussi pour les enseignants et l'administration ? Deuxième question, plus personnelle : j'ai un cours en amphi avec plus de 300 élèves, donc pas disponible sur la plate-forme Zoom, car visiblement elle est bloquée à 300 participants. Est-ce qu'on pourrait donc avoir, pour les grands cours d'amphi, et si l'on continue avec Zoom, avoir la possibilité de dépasser les 300 participants ? Et au-delà, qu'est-ce qui pourrait être envisagé pour les grands cours d'amphi, dans lesquels les élèves sont serrés, et où il y a des problèmes beaucoup plus complexes que la tenue de conférences en petits groupes ?

Bénédictte DURAND

Effectivement, toutes les idées sont sur la table, elles sont travaillées, et naturellement l'idée du décalage de la rentrée, échelonnée en fonction des différentes écoles. Il ne faut s'interdire aucune piste pour garantir les trois principes que j'évoquais tout à l'heure. En sachant que la limite à la souplesse, c'est la capacité pour les fonctions de soutien à la formation, notamment les cadres de scolarité, à tenir la complexité et la multiplicité des variables. Donc évidemment il faut que notre modèle soit en même temps suffisamment simple pour pouvoir être opérationnalisé, en essayant de se donner comme objectif que l'ensemble des inscriptions pédagogiques soient bien faites avant l'été – ce qui est une véritable gageure – pour permettre deux choses. D'abord que les équipes puissent partir de façon sereine en vacances, en sachant que les communautés étudiantes sont constituées et les inscriptions pédagogiques faites, ensuite pour que puisse se constituer, pendant l'été, un lien à distance, entre les écoles et leurs admis, qui les incite à nous rejoindre autant que possible. Sur cette question du calendrier, effectivement le projet est totalement ouvert, et c'est bien entendu l'identification de l'ensemble des contraintes qui

nous feront adapter les choses, et éventuellement modifier le cadre temporel du semestre, comme nous serons contraints d'en modifier le cadre spatial.

Pour rejoindre votre deuxième question, sur les amphithéâtres, aujourd'hui la question de la survie des grands amphis, Boutmy ou autres, n'est pas envisagée. Donc, effectivement, nous travaillons à des scénarios où il ne sera pas question de rassembler des communautés de 200 ou 300 étudiants, voire plus. Cela suppose en effet d'inventer autre chose, y compris pour ces grands cours, de façon assez rapide désormais.

J'ajoute un dernier point, je n'ai pas cité dans mes trois principes initiaux cette question des étudiants internationaux, qui en effet sont empêchés, sans doute, assez significativement, de la mobilité vers notre institution. Et pour autant, et ce sera un quatrième principe – qu'il faudra me rappeler si je venais à l'oublier – un de nos principes de travail est bien d'accrocher les étudiants internationaux immédiatement à notre proposition, parce que, évidemment, ils sont une part consécutive de notre vivier aujourd'hui. Et au-delà, de notre projet de formation même. Donc nous ne perdons jamais à l'esprit qu'ils doivent être les plus présents possible dans notre institution, présents dans nos cours, qu'ils se fassent ou pas en présentiel. Cela ne remet pas en question les possibilités de décalage de rentrée, mais gardons bien en tête cette idée de nous adresser continuellement, entre la fin du semestre et le début du prochain semestre, à l'ensemble de nos communautés, pour une proposition de qualité que nous aurons à discuter au mois de juin.

Côme AGOSTINI

Je ne voudrais pas tant m'attacher au fond, on a encore beaucoup d'incertitudes concernant le semestre prochain, même si je veux dire un mot des personnes vulnérables et des personnes qui vivent avec des personnes vulnérables, même si c'est un public qu'on ne maîtrise pas nécessairement et qu'on n'identifie pas toujours. Il faudra vraiment des aménagements assez accrus pour ce public, tant que le vaccin ne sera pas présent.

Je voulais plutôt parler de la méthode, et rejoindre ce que vous avez dit, Madame la Directrice, sur la méthode qui a été la nôtre, entre les élus étudiants et vous. Nous avons été dans un exercice très démocratique des pleins pouvoirs, donc l'honnêteté m'oblige à dire à ce Conseil à quel point la consultation, la concertation, l'écoute, ont été de mise, et sur de nombreux sujets nous avons été entendus, je voudrais donc vous remercier et remercier aussi Sébastien Thubert, qui prend le temps d'un appel quotidien, et à travers vous toutes les équipes administratives et pédagogiques.

J'en profite pour vous demander comment vous envisagez de continuer ces échanges après la fin de l'année universitaire, qui signe généralement aussi la fin de nos conseils. Or je pense que l'été va être assez studieux et assez chargé pour tout le monde, et va peut-être nécessiter des échanges. Donc, comment les envisagez-vous ?

Et puis, toujours dans une perspective prospective, je me permets de vous faire une petite alerte concernant le collège universitaire, dans lequel vous partagez cette écoute avec notamment les délégués des étudiants de campus en région, qui représentent chacun une promotion et un programme. Alors, certes, nous nous réjouissons que de nouveaux interlocuteurs viennent enrichir nos débats au niveau du collège universitaire, et ne soient pas cantonnés à un rôle de médiateurs avec les directions. Mais je crois qu'on ne peut pas se satisfaire qu'il n'y ait pas plus de cadre et de rôle bien défini pour l'année prochaine, et qu'il n'en existe pas pour le campus parisien et que donc les directeurs du campus parisien doivent être obligés d'en nommer. Donc je vous demande comment envisager un cadre mieux défini, parce que le risque, évidemment, c'est qu'on se retrouve, nous, à être les représentants du campus parisien, ce qui n'est pas du tout notre rôle, nous représentons tous les campus et nous tenons énormément à ce rôle « général ».

Pour terminer, sur le collège universitaire également, je crois que cette crise nous a montré que nous avons quelques petits problèmes de coordinations, au niveau des bi-cursus nationaux liés au collège universitaire, et je voulais vous demander s'il était possible d'envisager de nommer un responsable des bi-cursus, spécifique, qui soit vraiment un interlocuteur privilégié, parce que, notamment pour les étudiants de 3A, ils doivent avoir beaucoup d'interlocuteurs...

En vous renouvelant mes remerciements et en espérant que ce semestre pourra se dérouler dans les meilleures conditions qui soient, je vous remercie.

Bénédicte DURAND

Merci M. AGOSTINI pour ces remarques. Pour un certain nombre d'entre elles, il faudra que nous en rediscutions, j'ai bien noté cette nécessaire articulation des différentes communautés de dialogues, entre *student reps* et organisations syndicales d'échelle nationale. Il faudra trouver le moyen d'articuler, de faire se rencontrer, ces préoccupations différentes, et de travailler sur une représentation du collège en réseau, pour que les problématiques des campus, en région, puissent être complètement partie prenante de notre réflexion institutionnelle. C'est vrai, on cherche encore le bon moyen pour que ce soit le cas, mais en effet il n'est pas souhaitable qu'il y ait une représentation nationale incarnée par Paris et parallèlement, une représentation régionale dont les préoccupations ne rejoindraient finalement jamais suffisamment le regard des instances qui sont rassemblées ici. Nous allons y travailler, et peut-être même dès la préparation du semestre prochain, parce que nous aurons une bonne occasion de le faire dans le cadre de la rénovation, de l'adaptation du projet collège universitaire, avec une circulation inter-campus qui devient évidemment une contrainte supplémentaire en termes de contrôle sanitaire. Effectivement, je suis très ouverte pour que cela puisse se jouer. Frédéric Mion l'a dit tout à l'heure, la question du lien avec les communautés étudiantes et enseignantes, entre la fin de l'année universitaire et le début de l'année prochaine, sera centrale dans la réussite de l'année prochaine. Parce que nous allons vers un nouvel inconnu, nous sommes à nouveau dans une phase d'invention, de recréation de nouveaux formats pédagogiques, qui seront prêts dans le courant du mois de juin, pour lesquels, finalement, personne n'aura été complètement préparé... Donc il faut que l'information soit à la mesure de la nouveauté qui se prépare, à nous d'inventer ces formats de consultation et de format de travail, à nous d'inventer la façon dont nous allons communiquer avec nos communautés, et au premier chef les primo-arrivants à Sciences Po, qui vont connaître une rentrée pas comme les autres, une rentrée extrêmement différente. Et donc il va falloir que nous organisions ce lien, en se préservant une vraie rupture, que nous sachions partir en vacances, une vraie période de repos. Parce qu'on voit bien que les fonctionnements numériques, à distance, font exploser les cadres temporels du travail, et que nous devons être attentifs à la préservation de nos espaces de repos. Cet été sera sans doute, devra même, être un temps de rupture de la communication. Les premières semaines du mois de septembre pourraient être utilisées pour une reprise progressive du contact, de la préparation, de la pédagogie sur ce qui va se passer pendant ce trimestre-là.

Sur la question des bi-cursus, on voit bien que pour tout ce qui est des double-diplômes, de quelque nature que ce soit, la crise nous a confrontés à un troisième partenaire, le partenaire extérieur qui peut être Paris IV, Columbia ou NUS, et qui lui aussi a sa propre réponse à la crise. C'est vrai que dans ce cadre-là, c'est sans doute la chose qui a été la plus difficile à mener : prendre en considération un partenaire lui-même soumis à la crise, et qui a pu avoir une réponse extrêmement différente à cette crise. C'est vrai qu'on l'a vécu, sans doute votre proposition d'avoir un point unique est intéressante, on va l'étudier de près avec la doyenne, en essayant cette fois de bien anticiper, dès la préparation du semestre prochain, dans le cadre de la rénovation des formats pédagogiques nécessaires du projet collège universitaire.

Pascale EISENBERGER

J'ai une petite question sur les cours de langue. Ce semestre, des arbitrages ont été faits, je voudrais m'assurer que le semestre prochain, avec toutes les incertitudes qu'on peut avoir, les cours seront maintenus. Seront-ils obligatoires ? Je voudrais alerter aussi sur la communication qu'il a pu y avoir, la « surdose d'information » dont parlait Mme Dubois-Monkachi. Concernant les cours de langue, les étudiants et les étudiants n'avaient pas forcément les mêmes informations, voire des informations contradictoires, ce qui a engendré beaucoup de stress et de petits problèmes, qui auraient pu peut-être être évités.

Bénédicte DURAND

Absolument. Sur les langues, les choses ont été moins claires, parce que variables dans le temps. Ceci explique peut-être cela. Nous espérons pouvoir nous affranchir de cette difficulté dans le cadre de la préparation du semestre prochain, puisque nous allons pouvoir présenter une offre stabilisée, ce qui n'a pas été le cas pour les langues dans la première phase de gestion de la crise, puisque nous nous sommes posé des questions sur les nécessités de l'allègement. Allègement progressif sur lequel nous sommes

finalement revenus, en voyant que la communauté étudiante était désireuse de poursuivre le maximum de ses enseignements. Nous avons donc réintroduit une offre de langues et de formations communes, ce qui, évidemment, a provoqué des allers-retours en termes de communication et dans la masse des informations qui étaient nécessaires, sans doute, un manque de clarté. Précisément, l'équipe du département des langues de Sciences Po est au travail sur la préparation du cahier des charges pour le semestre prochain. Nos objectifs, en termes d'atteinte de niveau, d'apprentissage pour nos étudiants, restent les mêmes. C'est vrai pour les langues et c'est vrai pour l'ensemble du parcours d'exigence qui est le nôtre à Sciences Po. La question qui est posée, et on espère que le temps de préparation que nous avons pour le semestre prochain va nous permettre d'aboutir à l'offre la plus cohérente, la plus complète, et la plus adaptée à la poursuite de nos objectifs, qui pour les étudiants de Sciences Po, restent les mêmes, puisque la qualité de leurs diplômes doit être absolument préservée.

Jeanne LAZARUS

Merci beaucoup, j'aurais moi-même une question à ajouter, sur la question de l'assiduité. L'assiduité a été levée dès avant le confinement, est-ce que l'année prochaine, il est prévu, en tout cas pour le premier semestre, que l'on continue sur ce modèle ? Pour moi le message n'était pas très clair, en ce qui me concerne j'ai arrêté de noter les absences et les présences, et j'ai un peu regretté parce que cela peut être aussi un moyen de savoir si les étudiants sont encore là ou pas. Voilà, j'aimerais qu'on puisse réfléchir aux modalités d'assiduité, en tenant compte évidemment du fait que pour certains étudiants, la présence est difficile, y compris la présence en ligne. Mais sans message sur l'assiduité, on a aussi la possibilité que les étudiants, simplement, décrochent parce qu'ils n'ont plus l'incitation, le « bâton », que représente le fait de noter les présences et les absences.

Bénédicte DURAND

Là-dessus, on va faire une réponse à deux voix avec Mme Dubois-Monkachi, qui a inventé le très beau concept de « l'assiduité positive ». On est vraiment dans cet état d'esprit, c'était vraiment le sens du premier message lors de ce semestre : on ne pénalisera pas un manque d'assiduité, pour toutes les raisons d'incertitude qui étaient les nôtres, sur la capacité des étudiants à se rendre en cours sur ce format Zoom. Ce lundi 23 mars dernier, souvenez-vous, nous ne savions absolument pas où nous allions, ni d'un point de vue technique ni du point de vue de la réponse étudiante. Il semble que les choses se soient passé le mieux possible, et c'est vrai, nous vous avons demandé de ne pas pénaliser l'absence, mais pour autant, de faire ce travail de contrôler de présence. Avec l'état d'esprit de repérer les étudiants absents, non pas pour les pénaliser, mais pour être certain qu'ils ne décrochent pas. Au fond, je pense qu'on est bien cet état d'esprit, d'autant qu'on va pouvoir se prévaloir d'un vrai sens des responsabilités des étudiants, qui se sont montrés très largement présents à leurs cours. Sur ce point de la question de l'assiduité pour le semestre prochain, ce n'est pas du tout un point qui est arbitré pour le moment, mais l'état d'esprit est vraiment le même, c'est-à-dire garder des communautés les plus vivantes possible, autour des nouveaux formats pédagogiques, et par ailleurs, prendre en considération l'absence, de façon « bienveillante ». Toutes les raisons peuvent être justifiables, mais toutes doivent être observées, accompagnées et résolues, d'une manière ou d'une autre. Donc, finalement, la mesure de l'absence, c'est un levier pédagogique, que nous devons essayer de comprendre.

Myriam DUBOIS-MONKACHI

Rien de plus à ajouter si ce n'est que, pour faire fonctionner la scolarité, il y a des outils, qui ne sont pas toujours très adaptés, ce qui explique pourquoi au départ on a opté au départ pour une levée de l'assiduité, parce que les messages envoyés aux étudiants dès la deuxième absence sont plutôt générateurs de stress. Et c'est vrai qu'on s'est aussi très vite aperçu que les enseignants et les équipes pédagogiques étaient à la recherche de l'étudiant manquant, sur le panorama Zoom, et cela a été explicité comme un moyen d'aller chercher ce lien, et cela a fonctionné ainsi dans beaucoup d'écoles. C'est pour ça que la communication de fin mars rectifie ce concept d'assiduité positive, pour être un marqueur de « bien-être », en tout cas de notre capacité à suivre cette continuité pédagogique à distance.

Gaëlle LARRIEU

Juste une petite question, vous avez abordé rapidement la question de la circulation des enseignants entre les campus. Est-ce que c'est quelque chose qui est déjà tranché, avec notamment l'idée qu'il n'y aurait pas d'enseignants qui font les trajets entre Paris et les campus, ou est-ce que c'est quelque chose qui est également à l'étude dans les groupes de travail ?

Bénédicte DURAND

Il n'y a absolument rien de tranché à ce stade, encore une fois on est dans un travail qui ne fait que commencer. Mais bien entendu, la question de la régulation des flux et de la distanciation sociale sont des principes qui conduisent notre réflexion, dans la construction de ce nouveau projet pédagogique pour le semestre prochain. Donc, rien n'est tranché, j'ai dit tout à l'heure que nous allons travailler sur de la présence en campus, de la présence sous contrôle, en groupes les plus petits possible, en préservant les règles de distanciation. Et on parle bien de la présence de tous les acteurs de la continuité pédagogique, étudiants et enseignants. On est dans une logique de réduction très forte de cette présence, pour en faire une présence ultra-qualitative sur le plan pédagogique, très encadrée, et sur des règles qui rassurent tout le monde. Tout cela étant bien entendu soumis à un contexte extérieur qu'on ne connaît pas, en essayant de se dire qu'on doit pouvoir avoir un modèle pédagogique qui soit réversible, qui puisse accueillir du déconfinement de manière plus rapide, ce qu'on souhaite tous, mais aussi avec un reconfinement imposé à la vie sociale et universitaire, sans déstabiliser pour autant l'ensemble de la communauté pédagogique. Nous sommes vraiment au travail et voilà notre état d'esprit.

Catherine BLANC

À la fois une question et des remarques sur ce qui vient d'être dit et des mesures qui ont été prises. Premièrement, sur l'assiduité, effectivement, une première information, qui concerne le fait de ne pas contrôler cette assiduité. Dans les équipes pédagogiques, la meilleure façon pour nous de voir les difficultés rencontrées par les étudiants, que ce soit d'ordre personnel, stress, famille nombreuse, un seul ordinateur pour toute la famille, etc., c'était un très moyen de pouvoir contacter ces étudiants et de pouvoir régler certaines situations, prêts d'ordinateur, décalage de consultation de certains cours, etc. Sur le contexte général, j'ai une remarque à faire tout de même : ce fut un défi collectif, que tout le monde avait envie de relever, que ce soient les enseignants ou les équipes pédagogiques, mais aussi, finalement, les étudiants, qui connaissent aussi une nouvelle situation, et pour cela c'est vrai qu'ils ont été moteurs. Dans le cadre de l'École du Management et des Innovations, on a constaté une vraie motivation à vouloir relever ce défi. Mais il ne faut pas négliger néanmoins le fait que cette période a été un peu à part, et que l'idée que la situation perdure, c'est aussi un vrai *challenge*. Ce qui est remonté du terrain, finalement, c'est que oui, on a pu relever le défi, parce que les étudiants, on les a déjà vus, ils nous connaissent, on a déjà pu échanger avec eux. Et c'est cette situation de confiance qui a permis aussi de relever ce défi.

Demain, ce seront de nouveaux étudiants, qui ne nous connaissent pas, qui ne connaissent pas les méthodologies, donc je pense que le défi est vraiment là : continuer à motiver les enseignants à enseigner à distance, avec des outils qui sont imparfaits ; et puis le fait de ce « non contact », en tout cas de ce filtre entre les étudiants, les enseignants et nous. Dans les communications, c'est important de répondre à la question « *Comment continuer à faire adhérer sur un dispositif nouveau, dans une situation qu'on ne maîtrise pas* ». Les salariés commencent aussi à fatiguer de situations multiples, à devoir gérer à distance, parce que ce n'est pas si simple : le regard, le langage corporel, c'est aussi important.

Et puis, vraiment, la question de la rentrée, parce que ça implique un lourd travail pour les équipes et ça devient quand même un peu complexe, de savoir quand est-ce qu'on rentre...

Frédéric MION

Merci, Madame Blanc, de cette intervention, qui je crois, est très éclairante pour nous tous. Elle met l'accent sur quelque chose qui, je crois, est absolument crucial, le fait que nous avons dû faire face à une situation de crise pour laquelle nous étions guidés par aucun précédent. Et je crois que, comme nous avons pu le voir au fil des exposés de ce matin, nous l'avons fait en relevant, de manière exemplaire, un certain nombre de défis. Et je salue, vraiment avec beaucoup de sincérité, l'engagement, le talent et l'adaptabilité dont nos équipes ont su faire la preuve tout au long de cette période.

Mme Durand vient, excellemment, de nous parler de la rentrée prochaine, et elle a porté pratiquement seule la parole sur ce sujet. Il ne faut pas nous y tromper, le défi auquel nous sommes confrontés pour cette rentrée prochaine n'est pas de même nature que celui que nous avons dû affronter à la fin de ce semestre. Ce défi doit mobiliser l'ensemble des forces de notre institution, et nous disposons de très peu de temps pour concevoir cette rentrée et ce semestre nouveau.

Je suis extrêmement reconnaissant à Bénédicte Durand et à toutes ses équipes d'avoir pris à bras-le-corps toutes ces questions, dès ce printemps. C'est l'ensemble de notre institution qui va devoir se mettre à la tâche, pour concourir au succès de cette ambition pour l'année universitaire prochaine, et les dimensions en sont multiples.

Jeanne LAZARUS

Je vous remercie et je me joins à vous pour remercier l'ensemble des équipes et l'ensemble des élus qui se mobilisent pour participer au Conseil de façon encore plus assidue que d'habitude. Et je sais que le temps, en ce moment, est une denrée extrêmement rare.

V. ÉCHANGE D'INFORMATION SUR LES QUESTIONS DIVERSES

Gaëlle LARRIEU

J'ai une petite question, par rapport à la situation des doctorants et des doctorantes. De notre côté, en tant qu'élus doctorants, on a fait passer un questionnaire parmi les doctorants, qui a déjà obtenu pas mal de réponses et qui permet de mettre un peu en évidence les impacts très négatifs du confinement et de cette épidémie sur les travaux de thèses, notamment la récolte et l'analyse des données et le fait de ne pas avoir accès à un environnement de travail favorable. Bien sûr on tient à votre disposition l'ensemble de résultats de ce questionnaire. Vous avez dû voir qu'au niveau national, le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche a fait une annonce, en laissant la possibilité aux différents établissements de prolonger les financements doctoraux. De même, au niveau international, il y a notamment des pays comme l'Angleterre qui ont déjà pris position, en prolongeant de six mois tous les financements de thèses. Notre question est donc de savoir si les discussions ont commencé à Sciences Po, et si oui de quel ordre elles sont pour le moment.

Bénédicte DURAND

C'est une question importante, la population des doctorants est sous une tension particulière à bien des égards. Effectivement, avec le doyen de l'École Doctorale, maintenant nous avons un cadre avec le doyen de la soutenance des thèses, premier élément d'incertitude qui est en train de se préciser. Nous allons avoir la possibilité, dans le cadre du déconfinement progressif, de penser à la question des conditions de finalisation des différents travaux que vous avez à soumettre. Effectivement on est dans une phase maintenant où l'on va pouvoir travailler la question des conditions globales de la poursuite de vos travaux, de leurs différentes étapes jusqu'à la soutenance. Donc c'est un travail que nous allons initier, et par ailleurs nous serions très intéressés de partager avec vous les éléments que vous avez pu récolter concernant vos camarades doctorants.

Jeanne LAZARUS

Merci beaucoup, s'il n'y a pas d'autre question, je lève la séance et vous remercie de votre participation. Notre prochaine séance aura lieu le 26 mai prochain. D'ici-là, portez-vous le mieux possible. Bon courage à tous.

Jeanne LAZARUS lève la séance à 11 heures.